

Mise en scène | IA générative : Voies stratégiques à suivre pour les industries des arts et de la culture

Préparé par le Centre de politique culturelle de l'ÉUADO

Le Centre de politique culturelle de l'ÉUADO est une plateforme nationale bilingue qui crée des communautés de pratique entre chercheurs, décideurs politiques, artistes et créateurs provenant des milieux universitaires, gouvernementaux, à but non lucratif et privé. Il soutient les processus décisionnels en matière de politiques culturelles, depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon national, et cherche à être un partenaire du secteur culturel concernant les enjeux de politique publique qui touche ce secteur et auxquels il contribue.

Le présent document contient des renseignements généraux sur notre table ronde intitulée : [IA générative : voies stratégiques à suivre pour les industries des arts et de la culture.](#)

La mise en scène et l'événement à venir font partie d'un programme réalisé par le Centre de politique culturelle pour s'assurer que les industries culturelles canadiennes ont leur mot à dire dans le débat politique sur les dossiers de l'IA générative. Jusqu'à présent, les mesures suivantes ont été prises :

- Une [trousse à outils bilingue](#) qui a aidé les artistes, les travailleurs culturels et les organismes à participer à la consultation de l'ISDE sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative.
- Une table ronde en novembre 2023, mise sur pied en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, qui a permis à des spécialistes du secteur culturel, du droit et de l'enseignement universitaire, ainsi qu'à des hauts fonctionnaires, de discuter des répercussions sociales et culturelles de l'IA, qui ont à leur tour façonné la réflexion du Centre sur ces questions.
- Un [billet](#) résumant ce qui a été discuté lors de la table ronde de novembre, y compris les questions clés relatives au paysage politique de l'IA au Canada et les voies à suivre pour assurer une gouvernance et élaboration de politiques responsables dans le domaine de l'IA.
- Un groupe de travail virtuel composé de chercheurs, d'universitaires, d'artistes et d'avocats engagés dans des discussions sur les répercussions de l'IA dans le secteur des arts et de la culture.

Le présent document de mise en scène s'appuie sur ces questions et ressources clés et met en lumière la nécessité d'une participation accrue du secteur culturel dans les processus d'élaboration des politiques d'IA afin de préparer les lecteurs à la table ronde sur l'IA générative organisée par le Centre.

Vous trouverez [ici](#) des renseignements sur cette table ronde qui aura lieu sur Zoom le 25 juin 2024, à 13 h (HNE).

Vous voulez en savoir plus sur le Centre?

Consultez notre site Web, abonnez-vous à notre bulletin mensuel ou suivez-nous sur LinkedIn.

Les technologies d'intelligence artificielle (IA) générative se développent à un rythme alarmant. Certaines de ces technologies font désormais partie intégrante de la façon dont beaucoup d'entre nous vivent, travaillent, créent et se divertissent. Les outils d'IA générative nous permettent d'écrire plus facilement, d'effectuer de la recherche, et de créer des œuvres d'art, de la musique et d'autres contenus créatifs. Ils répondent aux questions que nous posons à nos appareils intelligents, alimentent les jeux vidéo que nous utilisons et transforment de nombreux secteurs de l'emploi. Que nous en soyons conscients ou non, nous sommes nombreux à utiliser les outils de l'IA générative au quotidien.

Afin de répondre à ce changement technologique de grande envergure, les gouvernements du monde entier travaillent à l'élaboration de politiques réactives et proactives visant à réglementer le développement et l'application de l'IA générative dans un certain nombre de contextes. À l'échelle internationale et au Canada, les dirigeants des gouvernements, des universités et de la société civile qui participent au débat sur la réglementation de l'IA générative soulignent l'importance de privilégier une démarche centrée sur l'humain pour la gouvernance de l'IA, qui garantit des retombées économiques, environnementales, sociales et culturelles positives nettes¹. Cette démarche priorise l'équité, la lutte contre le racisme et la réduction des risques dans l'élaboration des mesures de sécurité sociale relatives à l'IA générative. Elle s'intéresse également à ses incidences culturelles, notamment à la manière dont les personnes créent, partagent et s'engagent dans l'art et la culture dans un contexte où les outils de l'IA générative sont à leur disposition, mais où ces mêmes outils peuvent de manière convaincante faire une partie de ce travail créatif à leur place.

Les artistes et les travailleurs culturels ont été parmi les premiers à ressentir les conséquences directes de l'adoption à grande échelle de l'IA générative. Les travailleurs des industries culturelles risquent de se retrouver dans une situation de précarité accrue s'ils ne sont pas formés à l'utilisation des outils de l'IA générative (d'une manière éthique et responsable) et si des mesures de protection adéquates ne sont pas mises en place. Les défenseurs des personnes travaillant dans le secteur culturel réclament des ressources et des politiques claires en matière d'IA générative, notamment en vue de :

- Former les artistes et les travailleurs culturels à l'utilisation responsable et éthique des outils de l'IA générative.
- Protéger la main-d'œuvre qualifiée que constituent les artistes et les travailleurs culturels, notamment en leur donnant la possibilité de se recycler afin de les aider à affronter les changements liés à l'IA générative dans leur travail.
- Prévenir les infractions à la propriété intellectuelle.

- Renforcer la transparence concernant la manière et les circonstances dans lesquelles l'IA générative est utilisée pour produire du contenu.
- Lutter contre la polarisation croissante, le racisme systémique, le sexisme et d'autres inégalités dans les milieux physiques et numériques.

Le présent sommaire des conséquences de l'IA générative sur les politiques culturelles met en évidence la complexité de la question et les risques éventuels que les décideurs politiques devraient s'efforcer d'atténuer. De nombreux spécialistes considèrent les arts et les industries culturelles comme le « canari dans la mine de charbon » en ce qui concerne les risques et les perturbations possibles liés à l'IA générative. Comment les responsables des politiques culturelles doivent-ils donc réagir? Et qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour répondre à ces préoccupations croissantes et créer des voies durables pour le secteur, tant au Canada qu'à l'étranger?

L'IA et les politiques culturelles : cadres internationaux

En novembre 2023, l'UNESCO a accueilli l'événement [*Le secteur du film en première ligne*](#), qui a réuni diverses voix des secteurs du cinéma, de la télévision et de l'IA pour discuter des effets de l'IA sur les industries créatives. L'UNESCO était un hôte naturel pour ce rassemblement, étant donné son rôle en tant qu'intervenant initial dans les débats politiques sur l'IA, y compris la [*Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle*](#) de 2021. Premier instrument normatif mondial sur l'éthique de l'IA, ces recommandations soulignent le potentiel de l'IA à soutenir la préservation et la transmission de la culture, tout en insistant sur la nécessité d'étudier les impacts de ses applications. Lors de la [*Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022*](#), les ministres de la culture réunis ont souligné les répercussions structurelles de la transformation numérique sur les sociétés, notamment les systèmes d'IA et la réglementation lacunaire des algorithmesⁱⁱ.

L'événement de l'UNESCO [*Le secteur du film en première ligne*](#), a été organisé en réponse à la grève de la [*Screen Actors Guild - American Federation of Television and Radio Artists \(SAG-AFTRA\)*](#) qui s'est déroulée en 2023. Cette grève a considérablement mis en lumière le débat entourant l'IA générative et la protection des droits des travailleurs culturels et des créateurs, et particulièrement des artistes-interprètes de l'écran et de la radio. Après des mois de piquetage, la SAG-AFTRA a obtenu un [*accord*](#) prévoyant, entre autres, des compensations et des protections fondamentales pour les artistes-interprètes contre l'utilisation non autorisée de répliques de membres de la SAG-AFTRA, vivants ou décédés, générées par l'intelligence artificielleⁱⁱⁱ.

Cette grève est survenue en même temps que plusieurs initiatives stratégiques majeures dans d'autres régions, qui tenaient compte des risques liés à la prolifération rapide des technologies de l'IA générative à l'échelle de la planète. Parmi ces cadres internationaux précurseurs et dignes d'intérêt, citons les suivants :

- La [stratégie nationale du Royaume-Uni en matière d'IA](#), publiée en septembre 2021, qui porte sur la gouvernance de l'IA, la planification à long terme et le soutien à l'économie fondée sur l'IA dans tous les secteurs. Cette stratégie faisait suite à un [sommaire de consultation](#) publié en mars 2021 par l'Intellectual Property Office, qui envisageait un avenir positif, mais qui mettait également en garde contre le fait que « l'IA pourrait supprimer l'humanité du processus créatif et nuire aux créateurs humains pour lesquels la propriété intellectuelle a été conçue dans le but de les protéger et de les récompenser^{iv} ».
- Le [plan pour une déclaration des droits](#) de l'Office of Science and Technology Policy (OSTP) de la Maison Blanche, qui présente cinq principes et pratiques connexes pour former un ensemble de filets de protection complémentaires contre les préjudices potentiels de l'IA.
- Le [cadre de classification des systèmes d'IA de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#), considéré comme un outil convivial susceptible d'aider les décideurs, les législateurs et d'autres acteurs à caractériser et à évaluer les systèmes d'IA d'un point de vue stratégique.
- Le [cadre éthique de l'IA du gouvernement australien](#), un ensemble global de principes, d'outils et d'études de cas conçus pour guider la conception, le développement et la mise en œuvre responsables de l'IA.
- Le [code de conduite japonais pour les organismes qui conçoivent des systèmes d'IA avancés](#), publié lors du sommet du G7 à Hiroshima l'année dernière, qui préconise des orientations non contraignantes « adaptées à chaque secteur et fondées sur le droit souple », tout en exigeant la transparence et la protection des données dans certains secteurs.

Ces cadres, bien qu'exhaustifs, étaient dépourvus d'outils réglementaires applicables jusqu'à l'arrivée de [la loi européenne sur l'intelligence artificielle](#), la première loi mondiale autonome régissant l'IA et probablement la plus importante évolution de la politique mondiale en matière d'IA à ce jour^v. La loi européenne sur l'IA instaure une norme mondiale pour l'évaluation des risques possibles que les outils et les applications de l'IA et de l'IA générative pourraient faire courir aux citoyens, et établit deux précédents importants ayant des répercussions sur les politiques culturelles en matière de transparence des contenus et de droits d'auteur.

Premièrement, les contenus qui « ressemblent sensiblement » à des personnes, des lieux ou des événements créés à l'aide de technologies d'hypertrucage et de génération automatique devront être divulgués en tant que tels, en raison notamment de leur impact potentiel sur les droits des personnes, l'intégrité culturelle et la confiance du public^{vi}. Deuxièmement, la loi maintient également la protection des droits d'auteur pour les artistes et les créateurs dont les œuvres sont utilisées pour concevoir et entraîner des systèmes d'IA et d'IA générative, en exigeant des développeurs qu'ils obtiennent l'autorisation de le faire^{vii}.

Les mécanismes de surveillance et les instruments d'application de ces règlements n'étant pas encore en place, de nombreuses questions subsistent quant aux effets de la loi européenne sur

l'IA sur l'ensemble des secteurs d'activité. Toutefois, les normes qu'elle établit inspireront sans aucun doute la démarche d'autres territoires qui cherchent à harmoniser les méthodes législatives internationales et les réponses stratégiques à ce dossier.

Politiques culturelles et IA générative au Canada

Comme dans de nombreux territoires, le développement et l'adoption de l'IA générative au Canada dépassent le rythme de l'élaboration des politiques. Les industries artistiques et culturelles ont été désignées comme étant parmi les secteurs qui subissent déjà l'impact significatif de l'IA générative. Selon Statistique Canada, près d'une entreprise sur quatre des industries de l'information et de la culture utilise déjà l'IA générative, et ce taux est encore plus élevé pour les entreprises de plus de 100 employés^{viii}. En outre, un peu plus des deux tiers de ces entreprises qui utilisent ou prévoient d'utiliser l'IA générative estiment qu'elle permet d'accélérer le développement de contenu créatif^x. À mesure que cette technologie se développe, son incidence sur les industries augmente également : dans un récent rapport du Conseil de l'innovation du Québec, les dirigeants de l'industrie du jeu estiment que dans cinq à dix ans, l'IA sera responsable de 50 % du travail de conception d'un nouveau jeu, par rapport à 5 % aujourd'hui^x.

Cette efficacité s'accompagne de certains risques majeurs, notamment : la réduction du nombre d'emplois ou d'heures de travail pour les créateurs en raison de l'automatisation de la créativité et du travail des personnes compétentes; l'utilisation publique de la propriété intellectuelle qui enfreint les droits des artistes et la rémunération de leur travail; l'aggravation des inégalités, des préjugés et de la marginalisation systémiques existants, parallèlement à une polarisation politique accrue^{xi}. Selon Duncan Cass-Beggs, membre de la table ronde, les travailleurs culturels et les créateurs peuvent percevoir ces risques rapidement, mais ils ne se limiteront pas à ce secteur; les questions existentielles concernant l'IA générative et les risques pour le secteur créatif seront bientôt posées aux autres travailleurs, ainsi qu'à d'autres domaines de politique gouvernementale.

Malgré le retard entre le développement de l'IA et la réponse stratégique, le gouvernement du Canada a pris des mesures afin d'établir des normes et des garde-fous pour le développement et le déploiement de systèmes d'IA générative au pays. En 2021, il a créé son Conseil consultatif en matière d'intelligence artificielle. En juin 2022, le gouvernement fédéral a déposé [un projet de loi sur l'intelligence artificielle et les données \(LIAD\)](#), dans le cadre du projet de loi C-27 : la [Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique](#), afin d'établir un cadre de responsabilité pour des méthodes sûres, responsables et non discriminatoires de conception, de développement et de déploiement des systèmes d'intelligence artificielle qui ont une incidence sur la vie des citoyens canadiens. Dans l'intervalle, un [Code de conduite volontaire sur le développement et la gestion responsables des systèmes d'IA générative](#) a été élaboré par le ministère canadien de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) en 2023; un modèle d'adhésion facultative sera toutefois inefficace en tant

qu'outil pour garantir des méthodes sûres et éthiques de développement et de déploiement des systèmes d'IA générative, comme l'ont fait remarquer de nombreux détracteurs du code. Par ailleurs, les détracteurs de la LIAD ont critiqué l'absence d'un engagement public significatif, transparent et dirigé par le gouvernement concernant les dossiers d'IA générative et leurs répercussions sur la société.

À l'échelle provinciale canadienne, le gouvernement du Québec et ses organismes partenaires se sont montrés particulièrement proactifs dans l'élaboration de politiques et la consultation sur l'IA générative. En 2023, le gouvernement du Québec a mandaté le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ) de coordonner une réflexion collective afin de déterminer les enjeux soulevés par l'IA et les moyens d'assurer son développement responsable et éthique. Le [rapport](#) qui en a résulté a été publié en février 2024. Il comprend [12 recommandations principales](#), et 37 recommandations au total, pour assurer un développement et une utilisation responsables de l'IA au Québec. Parmi ces recommandations, certaines visent à protéger les artistes québécois, les travailleurs culturels et la diversité de l'expression culturelle, notamment en accélérant la modernisation du droit d'auteur pour protéger les titulaires de droits, mais aussi pour activer des leviers afin d'aborder la question de la découvrabilité des contenus francophones et autochtones face aux algorithmes pilotés par l'IA qui menacent cette découvrabilité^{xii}.

D'août 2023 à janvier 2024, l'ISDE a organisé [la consultation sur le droit d'auteur à l'ère de l'intelligence artificielle générative](#). Dans le cadre de cette consultation, la société civile a été invitée à partager ses opinions et à orienter les cadres réglementaires portant sur l'IA générative. Plus précisément, cette consultation a permis de contribuer à l'élaboration d'amendements à la loi C-42 : [Loi sur le droit d'auteur](#), ainsi qu'à un code de pratique pour les systèmes d'IA générative concernant la fouille de textes et de données, la titularité et la fraude. (*Pour en savoir plus sur le processus de consultation et certaines de ses limites, voir [la trousse de consultation du Centre de politique culturelle](#)*). Il s'agissait également de la première occasion notable pour les artistes, les travailleurs culturels et leurs représentants de participer de manière significative à une discussion politique menée par le gouvernement sur les systèmes d'IA générative et leurs répercussions sociales et culturelles.

Des artistes, des travailleurs culturels et leurs représentants (associations de services artistiques, syndicats et guildes) ont formulé des recommandations généralement cohérentes : protection de la propriété intellectuelle des artistes, transparence et rémunération en cas d'utilisation ou de violation de la propriété intellectuelle des artistes et, surtout, consultation accrue du secteur culturel dans l'élaboration de réponses législatives et stratégiques à la question des systèmes d'IA générative sur le droit d'auteur et d'autres fronts.

La réponse [d'Éditeurs de Musique au Canada](#), préparée par Margaret McGuffin, PDG de cet organisme et participante à la table ronde, indiquait que « le taux impressionnant d'acquisition (ou parfois d'appropriation) d'ensembles de données protégés par le droit d'auteur, ainsi que le

développement de modèles d'IA génératifs côté production, posent de graves risques pour les créateurs canadiens et les entreprises qui investissent dans ces derniers^{xiii}. » En outre, avec la publication récente du budget fédéral, les créateurs de musique espéraient (mais n'ont pas réussi) y voir reconnue la modernisation du droit d'auteur afin de refléter les réalités actuelles de la création musicale numérique auxquelles les artistes sont confrontés, grâce à une mise à jour de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Le [Front des artistes canadiens / Canadian Artists' Representation \(CARFAC\)](#) et le [Regroupement des artistes en arts visuels du Québec \(RAAV\)](#), qui représentent des milliers d'artistes visuels au Canada et au Québec, ont souligné le besoin d'une plus grande transparence et d'un meilleur soutien pour les artistes canadiens afin qu'ils puissent défendre leurs droits d'auteur dans un environnement juridique et réglementaire de plus en plus opaque. Dans sa réponse, la [Writer's Guild of Canada \(WGC\)](#) a fait remarquer l'asymétrie des connaissances entre les créateurs et les développeurs d'IA en ce qui concerne les renseignements disponibles sur la nature et la manière dont les œuvres sont explorées, et a insisté sur le fait que la transparence dans la fouille de textes et de données (FTD) devrait servir de point de départ aux lois et aux politiques en matière de droit d'auteur. De son côté, la *Guilde canadienne des réalisateurs (DCG)* s'est dite préoccupée par le fait que la FTD pourrait « voler leurs droits créatifs et économiques ».

Du côté des arts du spectacle, du cinéma et de la télévision, l'ACTRA (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists) [a demandé](#) que la *Loi sur le droit d'auteur* reflète la nouvelle réalité économique dans laquelle les artistes canadiens évoluent. Faisant écho à ce que leur syndicat frère, SAG-AFTRA, a obtenu à la suite de sa grève, les artistes-interprètes canadiens ont un impératif urgent : les protéger contre toute appropriation illicite de leur image qui porterait atteinte à leur propriété intellectuelle. Il a également recommandé de retirer la LIAD du projet de loi C-27 et de la déposer à nouveau devant le Parlement en tant que projet de loi autonome, compte tenu de sa complexité et des conséquences capitales qu'il a pour les créateurs canadiens.

Un certain nombre de mémoires résumant ces recommandations par les « trois C » que sont le consentement, le crédit et la compensation. La cohérence des recommandations dans les réponses des représentants du secteur culturel est en partie le résultat d'une coordination de la part de ce secteur, mais elle reflète également l'universalité des occasions et des perturbations possibles que l'IA générative peut engendrer dans un large éventail de disciplines et d'industries créatives.

Quelles sont les prochaines étapes?

L'un des résultats de la consultation de l'ISDE sur les systèmes d'IA générative et le droit d'auteur a été la cohérence des appels à un engagement plus profond et plus significatif auprès

du secteur culturel sur l'avenir des politiques et de la législation en matière d'IA au Canada, et à un engagement qui s'étend à d'autres domaines que le droit d'auteur et le droit du travail. Par exemple, les questions posées dans le questionnaire de consultation de l'ISDE laissaient peu de place à la réflexion ou aux commentaires sur les préjugés que l'IA générative (re)produit sur la race, l'ethnicité et le genre. Les communautés qui s'inquiètent posent des questions éthiques et épistémologiques fondamentales, y compris des discussions sur les systèmes de valeurs, les droits de propriété intellectuelle, la numérisation des données autochtones et le droit à l'autodétermination (par les personnes elles-mêmes), et la souveraineté des données (pour autogouverner les données). Pour les dirigeants du secteur, comme Katrina Ingram, membre de la table ronde, ces questions et préoccupations ont été au cœur de son engagement dans le secteur, qui vise à garantir que « les communautés marginalisées et vulnérables ne sont pas seulement protégées contre les conséquences néfastes, mais qu'elles ont également un rôle actif à jouer dans la construction de notre avenir^{xiv}. »

L'organisation nationale québécoise Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), et sa directrice générale (et participante à la table ronde) Marie-Julie Desrochers, ont été au premier plan de ces conversations sur le plan stratégique, en collaborant avec des spécialistes internationaux pour s'aligner sur la protection de la souveraineté culturelle et, comme le titre du thème de la conférence l'indique, pour « Promouvoir nos cultures à l'ère numérique ». Les recommandations de la CDEC à l'UNESCO mettent en évidence certains des principes clés d'une démarche stratégique sociale et culturelle responsable en matière d'IA générative : la protection du travail, de l'expression et des produits culturels, et la divulgation du rôle de tout outil d'IA générative dans la création ou la diffusion de ces produits^{xv}. (*Pour en savoir plus sur ce que la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 signifie pour les artistes et les travailleurs culturels, voir cette [page web d'information](#) créée par la CDEC*).

Les discussions sur l'éthique de l'IA ont également soulevé des perspectives prometteuses, telles que la possibilité pour l'IA de contribuer à la revitalisation culturelle. L'organisme [Indigenous AI](#), géré par des Autochtones, est à l'avant plan de la recherche sur la manière dont l'IA pourrait fonctionner si sa conceptualisation et sa conception s'appuyaient sur les systèmes de connaissances autochtones. Des dirigeants comme [Michael Running Wolf](#) et [Jackson Leween Two Bears](#) ont exploré l'utilisation créative des technologies numériques pour soutenir les pratiques créatives et culturelles autochtones. Ils ont notamment mené des expériences dans le domaine du traitement automatique du langage naturel (TALN), en utilisant l'IA générative comme outil pour reconstruire les langues et les connaissances culturelles autochtones qui risquent de disparaître. Pour les personnes qui souhaitent concevoir l'IA d'une manière éthique qui est axée sur les préoccupations autochtones, [l'exposé de position](#) de Jason Lewis sur le protocole autochtone et l'intelligence artificielle est un excellent point de départ.

Par ailleurs, le groupement de ressources [Alliance Impact Intelligence Artificielle : Art, IA, Droit et Société](#) offre une tribune pour saisir les occasions que l'IA et l'IA générative offrent au secteur

des arts et de la culture, tout en s'attaquant à ses conséquences juridiques et économiques. Selon l'avocate, médiatrice et artiste/conservatrice Valentine Goddard, le groupement a pour objectif de « prévoir les défis imminents présentés par l'IA et d'y répondre, d'aider à alimenter les nouvelles politiques et les nouveaux règlements en matière d'IA, et de promouvoir le rôle important du secteur artistique dans la démocratie et la sécurité culturelle », dans une perspective intersectionnelle et sensible aux questions de genre.

Alors que les systèmes d'IA générative sont élaborés, améliorés et diffusés auprès d'un plus grand nombre de professionnels et de créateurs, la nécessité d'une action judicieuse en matière de politiques culturelles se fait d'autant plus impérieuse. Pour que cette action soit éclairée et inclusive, il convient de mieux comprendre les possibilités et les risques que ces technologies offrent à des secteurs tels que les arts et les industries culturelles. Pour ce faire, les conversations et les consultations doivent se poursuivre, tout comme le renforcement des capacités dans le secteur culturel afin de comprendre ces technologies et leur utilisation. Les changements et les mises à jour se succèdent à un rythme rapide : le matin même de la rédaction du présent texte, [l'ISDE publiait les contributions écrites qu'il avait reçues lors de sa consultation sur l'IA générative et le droit d'auteur](#), et annonçait qu'un rapport serait publié dans les mois à venir. Le Centre de politique culturelle et ses partenaires continueront de jouer leur rôle en tenant les artistes et les membres des industries culturelles informés de ces avancées afin de favoriser le dialogue et l'engagement sur cette question stratégique clé.

À propos des participant-e-s

Katrina Ingram est la fondatrice et la directrice générale d'**Ethically Aligned AI**, une entreprise dont l'objectif est d'aider les organismes à obtenir de meilleurs résultats dans la conception, le développement et le déploiement de systèmes d'intelligence artificielle. Cadre chevronnée, Mme Ingram a plus de vingt ans d'expérience dans la gestion d'organismes à but non lucratif et d'entreprises dans les secteurs de la technologie et des médias, ainsi que dans le secteur public. Elle est membre de DAMA (professionnels de la gestion des données) et travaille bénévolement pour plusieurs organismes spécialisés dans l'éthique de l'IA. Elle figure sur [la liste des 100 femmes brillantes](#) dans le domaine de l'éthique de l'IA. Mme Ingram est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires de la Simon Fraser University, d'une maîtrise en communication et technologie de l'Alberta University et d'un certificat de professionnel de la protection de la vie privée de l'IAPP (CIPP/C). Elle allie sa passion pour l'audio et son intérêt pour l'IA en tant qu'animatrice du balado [AI4Society Dialogues](#). Mme Ingram a conçu le [premier micro-crédit en éthique de l'IA](#) au Canada, en partenariat avec l'Athabasca University. Elle enseigne actuellement à la University of Alberta et la MacEwan University en tant que chargée de cours dans le cadre du programme de gestion des arts et de la culture. Elle est membre du comité d'éthique technologique des services de police de Calgary et a récemment été conseillère en éthique des données pour la ville d'Edmonton.

À titre de directrice générale de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, **Marie-Julie Desrochers** favorise la concertation et la mobilisation du milieu culturel canadien en matière de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle assure aussi le rôle de Secrétaire générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, ce qui la mène à participer activement aux travaux de l'UNESCO en lien avec la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et à participer à des groupes de travail liant culture et développement durable. Auparavant, elle a travaillé à l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), notamment aux affaires réglementaires et à la recherche. Elle détient une maîtrise en études littéraires, un baccalauréat en littératures de langue française et un diplôme en Art et technologie des médias.

Margaret McGuffin est PDG d'Éditeurs de musique au Canada. Sa carrière est axée sur la recherche et l'élaboration de politiques liées aux industries créatives, ainsi que sur la gestion stratégique des changements. Elle a collaboré avec un grand nombre de groupements professionnels de l'industrie musicale et d'organismes de gestion collective. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Work In Culture (en tant qu'ancienne présidente) et au comité consultatif de MusiCompte. Mme McGuffin est toujours heureuse de parler du droit d'auteur ou de la façon dont les éditeurs de musique ouvrent la voie pour que les chansons canadiennes soient entendues dans le monde entier. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de la Western University et d'un maîtrise en gestion des arts, des médias et du spectacle de la Schulich School of Business.

Duncan Cass-Beggs est directeur général de l'Initiative mondiale sur les risques liés à l'IA au CIGI. Il se concentre sur l'élaboration de solutions de gouvernance innovantes pour répondre aux problèmes mondiaux actuels et futurs liés à l'intelligence artificielle (IA). Duncan a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des politiques publiques nationales et internationales. Il a récemment occupé le poste de responsable de la prospective stratégique à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Pendant les six années où il a été conseiller en prospective stratégique à l'OCDE, Duncan a dirigé les efforts de l'organisation pour mieux anticiper et se préparer aux perturbations futures et aux questions émergentes. Ce travail a consisté à diriger des initiatives collaboratives de prospective stratégique afin d'explorer les scénarios futurs et leurs implications dans des domaines tels que la transformation numérique, la migration, le changement climatique, la gouvernance et la géopolitique. En 2021, Duncan et son équipe ont lancé l'initiative de prospective collaborative de l'OCDE sur les risques existentiels mondiaux émergents, dans le but de mieux informer les gouvernements et la communauté internationale sur les futurs défis mondiaux qui pourraient nécessiter de nouvelles approches en matière de collaboration internationale. Ce travail s'est notamment concentré sur les risques mondiaux futurs liés à l'IA avancée—travail qui se poursuit dans le cadre du groupe d'experts de l'OCDE sur l'avenir de l'IA.

À propos de l'animatrice

Spécialiste de l'industrie cinématographique et productrice de documentaires primés, **Florence Girot** travaille depuis plus de 20 ans avec un large éventail de partenaires internationaux, tels que la FIAPF (Fédération internationale des associations de producteurs de films), Disney, Women in Animation, le festival NewImages, On Screen Manitoba et la section parallèle de Cannes, ACID. Au cours de sa carrière, elle a occupé divers postes de direction, ayant toujours pour objectif de soutenir les créateurs et l'industrie et de les aider à prévoir et à relever de nouveaux défis. Depuis plus de dix ans, elle se concentre sur les liens entre les industries de l'écran et les nouvelles technologies.

Actuellement cheffe de la prospective et de l'innovation au Fonds des médias du Canada (FMC), elle surveille et analyse les dynamiques susceptibles de (re)façonner l'industrie de l'écran au Canada et dans le monde. Elle partage ses connaissances et son savoir-faire avec l'industrie canadienne tout en présentant des recommandations aux équipes du FMC pour aider l'écosystème à continuer à prospérer malgré les défis.

ⁱ <https://www.unesco.org/fr/artificial-intelligence/recommendation-ethics>

ⁱⁱ <https://www.unesco.org/fr/articles/conference-mondiale-de-lunesco-sur-les-politiques-culturelles-et-le-developpement-durable-mondiacult>

ⁱⁱⁱ <https://www.sagaftra.org/message-your-president-chief-negotiator>

^{iv} <https://www.gov.uk/government/consultations/artificial-intelligence-and-intellectual-property-call-for-views/government-response-to-call-for-views-on-artificial-intelligence-and-intellectual-property>

^v <https://artificialintelligenceact.eu/fr/high-level-summary/>

^{vi} <https://www.bioid.com/2024/06/03/eu-ai-act-deepfake-regulations/#:~:text=Aspects%20of%20the%20EU%20AI%20Act%20Regarding%20Deepfakes&text=Developers%20and%20users%20of%20deepfake,the%20content%20they%20are%20viewing.>

^{vii} <https://artificialintelligenceact.eu/fr/recital/105/>

^{viii} <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/5847-quelles-entreprises-canadiennes-utilisent-lintelligence-artificielle-generative-et>

^{ix} <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/5847-quelles-entreprises-canadiennes-utilisent-lintelligence-artificielle-generative-et>

^x https://conseilinnovation.quebec/wp-content/uploads/2024/02/Rapport_IA_CIQ-1.pdf

^{xi} <https://culturalpolicyhub.ocadu.ca/fr/news/social-cultural-impacts-of-AI>

^{xii} https://conseilinnovation.quebec/wp-content/uploads/2024/02/Rapport_IA_CIQ-1.pdf

^{xiii} <https://static1.squarespace.com/static/63501a3fe2a5bb57513b8149/t/6571ea1418c05d3d7712c42a/1701964309211/MPC+December+2023+AI+Submission.pdf>

^{xiv} <https://www.ethicallyalignedai.com/about-1>

^{xv} <https://cdcc-dcde.org/fr/publications/groupe-de-reflexion-de-lunesco-sur-le-numerique-la-coalition-pour-la-diversite-des-expressions-culturelles-transmet-ses-recommandations/>